

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 29 septembre 2020.

L'avis de convocation à cette séance a été notifié aux membres du conseil le 23 septembre 2020 tel que requis par le Code municipal du Québec.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-209

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Attendu qu'en vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, il est prévu que lors d'une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents;

Attendu que tous les membres du conseil sont présents;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 6.2.1 Mandat – Caractérisation écologique;
- 14.1 Mandat – Projet pilote sur les saines habitudes de vie.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-210

Sujet : Approbation des états financiers de la MRC du Domaine-du-Roy pour l'année 2019

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers consolidés de la MRC du Domaine-du-Roy, pour l'année financière 2019, soient acceptés tels qu'ils ont été présentés et audités par la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-211

Sujet : Approbation des états financiers du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2019

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, pour l'année financière 2019, soient acceptés tels qu'ils ont été présentés et audités par la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-212

Sujet : Mandat – Caractérisation écologique

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion, à l'entretien préventif et au développement pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu que le Plan de gestion des infrastructures cyclables (PGIC) 2018-2023, visant à bonifier le circuit de la véloroute des Bleuets, prévoit la réalisation d'un nouveau tronçon dans le secteur d'Albanel;

Attendu l'offre de service sollicitée de l'Agence de gestion intégrée des ressources afin de réaliser la caractérisation écologique d'une zone de 31 ha comprenant le tracé 01 et le tracé 02 ainsi que l'accompagnement professionnel pour l'obtention des autorisations, et ce, pour une somme forfaitaire de 3 875 \$, plus les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à l'Agence de gestion intégrée des ressources le mandat de réaliser la caractérisation écologique d'une zone de 31 ha, dans le cadre de la réalisation d'un nouveau tronçon de la véloroute des Bleuets à Albanel, et ce, pour une somme forfaitaire de 3 875,00 \$ plus les taxes.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-213

Sujet : Nouvelle proposition – Fonds d'urgence communautaire COVID-19

Attendu la somme résiduelle de 52 307 \$ du Fonds d'urgence communautaire COVID-19;

Attendu que le comité d'évaluation des projets soumis au Fonds d'urgence communautaire COVID-19 souhaite revoir la répartition des sommes pour présenter une nouvelle distribution de celles-ci comme suit :

- Réserve d'une somme de 32 307 \$ au soutien à des initiatives structurantes permettant de répondre à des projets populationnels ou démontrant de nouvelles façons de répondre aux besoins de la population;
- Réserve d'une somme de 20 000 \$ pour des mesures sanitaires et dépenses liées au soutien à l'organisation :
 - A) 500 \$ par organisme pour la mise en place de mesures sanitaires (équipements de protection, désinfectant, adaptation physique des locaux);
 - B) 500 \$ par organisme pour des dépenses liées au soutien à l'organisation (pérennité) : dépenses administratives, salaires, autres;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser de répartir le résiduel de l'enveloppe du Fonds d'urgence en allouant 32 307 \$ pour des projets structurants et une somme de 20 000 \$ pour des mesures sanitaires (maximum 500 \$ par organisme) et dépenses liées au soutien à l'organisation (maximum 500 \$ par organisme).

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-214

Sujet : Mandat – Reconstruction du pont H022-037 (lac Houvrard)

Attendu la demande d'aide financière de la MRC du Domaine-du-Roy pour la reconstruction du pont H022-037 situé au lac Houvrard, déposée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'appel de projets pour la restauration de traverses de cours d'eau;

Attendu que le projet a été retenu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu que la MRC a procédé à un appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres pour la reconstruction d'un pont bois-bois;

Attendu la réception de deux soumissions en réponse à l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux, dont une a été rejetée puisque déposée après l'heure limite de réception des soumissions;

Attendu que Foresco Holding inc. a soumis la plus basse proposition, d'une somme de 123 600 \$ plus les taxes;

Attendu que la part de la MRC du Domaine-du-Roy dans ce projet est estimée à 12 360 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat à Foresco Holding inc. pour la reconstruction du pont H022-037 situé au lac Houvrard, et ce, pour une somme de 123 600 \$ plus taxes.

Que la part de la MRC du Domaine-du-Roy dans le projet soit assumée à même les fonds réservés du TNO pour les traverses de cours d'eau.

Point n° 14.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-215

Sujet : Mandat – Projet pilote sur les saines habitudes de vie

Attendu le plan d'action des saines habitudes de vie qui a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 par les représentants de la Table des partenaires en santé et qualité de vie;

Attendu les recommandations de la Table des partenaires en santé et qualité de vie, soit :

- La mise en place d'une instance de concertation territoriale (sous l'autorité de la Table des partenaires en santé et qualité de vie) pour assurer la mise en œuvre du plan d'action des saines habitudes de vie conjointement avec les actions provenant du système alimentaire durable, et ce, dès l'automne 2020;
- L'embauche d'un chargé ou d'une chargée de projet, à raison de trente-cinq heures par semaine pendant deux ans, directement par la MRC du Domaine-du-Roy;
- Le montage financier pour la mise en œuvre du projet d'une somme de 140 000 \$;
- L'adoption ultérieure du plan d'action des saines habitudes de vie;
- La nomination de M^{me} Jacynthe Brassard, agente de développement, pour assurer le suivi;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De mettre en place une instance de concertation territoriale (sous l'autorité de la Table des partenaires en santé et qualité de vie) pour assurer la mise en œuvre du plan d'action des saines habitudes de vie conjointement avec les actions provenant du système alimentaire durable, et ce, dès l'automne 2020;
- D'embaucher un chargé ou une chargée de projet, à raison de trente-cinq heures par semaine pendant deux ans;
- D'autoriser une aide financière de 50 000 \$ sur deux ans (25 000 \$/année) faisant partie de l'investissement global de 140 000 \$;
- D'adopter ultérieurement un plan d'action des saines habitudes de vie;
- De nommer M^{me} Jacynthe Brassard, agente de développement, pour assurer le suivi.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-216

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général